



Plan d'évacuation inondations

POINT PRESSE – 28 FEVRIER 2023

TABLE DES MATIERES

Table des matières	2
Introduction.....	3
Le plan d'évacuation inondations	4
Principes généraux	4
Information préalable à la population	4
Zones concernées	6
L'évacuation.....	6
Timing.....	7
Sectorisation.....	7
Centres d'hébergement	7
Centre de transit.....	8
Transport	8
Fermeture des voiries.....	8
Alerte	8
Méthodologie d'évacuation.....	8
Pour plus d'informations.....	10

INTRODUCTION

Un des éléments essentiels de la planification d'urgence est de pouvoir tirer les enseignements des catastrophes et situations de crise survenues, pour s'adapter et se préparer en cas de nouveau risque pour les Verviétois-es.

Les inondations de juillet 2021 ont pris Verviers par surprise et l'ont marquée pour des générations. Elles vont changer notre manière d'aménager la ville mais aussi notre manière d'organiser la vie dans les quartiers bordant la Vesdre.

Cette procédure d'évacuation s'inscrit dans la démarche d'actualisation de nos plans d'urgence et d'intervention. L'identification du risque d'inondations a considérablement évolué. Cette procédure permettra de préparer la population à des évacuations éventuelles, à développer la culture du risque dans le but de s'organiser dans une situation d'urgence sans céder à la panique.

Comment alerter les gens et s'assurer que l'information passe ? Comment insuffler les bons réflexes à la population en cas d'alerte ? Comment sécuriser les habitants qui vivent à proximité de la rivière ? Voici autant de questions auxquelles nous essayons d'apporter des réponses avec ce plan.

Une procédure d'évacuation répond à des situations tout à fait exceptionnelles voire hypothétiques mais auxquelles nous devons nous préparer. Bien que l'exhaustivité soit impossible en situation de crise, nous avons voulu faire un travail qui appréhendait tous les scénarii possibles visant tant à préparer la population concernée que l'Autorité communale avec des procédures, des documents prêts à l'emploi, une organisation réfléchie avec les partenaires comme les boucles d'évacuation par le TEC ou l'identification des lieux d'accueil.

C'est un travail très important qui a été réalisé par le Coordinateur PLANU de la Ville de Verviers. Ce document est à destination des habitants des quartiers qui sont soumis à l'aléa d'inondations, afin de se l'approprier pour vivre sereinement en bord de Vesdre.

Alexandre LOFFET
Bourgmestre f.f.



LE PLAN D'ÉVACUATION INONDATIONS

Le plan d'évacuation inondations est destiné à fixer les lignes directrices en cas d'évacuation nécessaire suite à un risque d'inondations majeures.

La catastrophe de juillet 2021 a démontré que l'inondation d'une zone importante le long de la Vesdre est un risque réel.

Ce plan a pour objectif d'anticiper certaines réflexions/actions lorsque la situation se dégrade au point qu'une évacuation de la population doit être envisagée/réalisée.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

En cas de météo défavorable entraînant un risque de débordement de la Vesdre, plusieurs possibilités sont présentes pour garantir la sécurité de la population et sauvegarder les biens :

- ✓ Mise en hauteur des objets de valeurs ;
- ✓ Déplacement des véhicules vers des stationnements en hauteur ;
- ✓ Evacuation verticale de la population (mise à l'abri aux étages des bâtiments) ;
- ✓ Evacuation de la population vers un centre de transit ;
- ✓ Evacuation de la population vers des centres d'accueil ;

INFORMATION PRÉALABLE À LA POPULATION

L'information préalable à la population est primordiale afin de faciliter la gestion globale d'une crise liée à un débordement de la Vesdre. Il est essentiel de sensibiliser les personnes aux points suivants :

- le « plan d'urgence familial » ;
- les mesures de base à prendre pour sauvegarder les personnes et les biens ;
- le concept de mise à l'abri (évacuation verticale) ;
- le concept de mise à l'abri des véhicules ;
- le concept d'évacuation vers des centres d'hébergements/transit.

De plus :

- ✓ le plan d'évacuation sera présenté aux personnes relais qui sont : les conseillers communaux habitant la zone concernée et les personnes relais identifiées dans les quartiers.
- ✓ le plan d'évacuation sera expliqué sur le site web de la Ville de Verviers et une information est prévue via les canaux de communication habituels : vervi&toi, page Facebook, etc.
- ✓ le plan d'évacuation sera présenté lors des trois présentations publiques des études menées dans le cadre des programmes du (re)développement durable de quartiers aux dates suivantes :
 - le lundi 6 mars : quartier de Prés-Javais ;
 - le vendredi 10 mars : quartier du centre-ville ;
 - le lundi 13 mars : quartier d'Ensival

PRÉSENTATIONS PUBLIQUES DES ÉTUDES MENÉES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES DE (RE)DÉVELOPPEMENT DURABLE DE QUARTIERS

PROJET DE VOIRIES INNOVANTES

PRÉSENTATION DU PLAN D'ÉVACUATION INONDATIONS

■ QUARTIER DE PRÉS-JAVAIS

Lundi 6 mars 23 de 18h à 19h30

Bibliothèque Place du Marché 9, salle du 2^e étage

■ QUARTIER DU CENTRE

Vendredi 10 mars 23 de 18h à 19h30

Bibliothèque Place du Marché 9, salle du 2^e étage

■ QUARTIER D'ENSIVAL

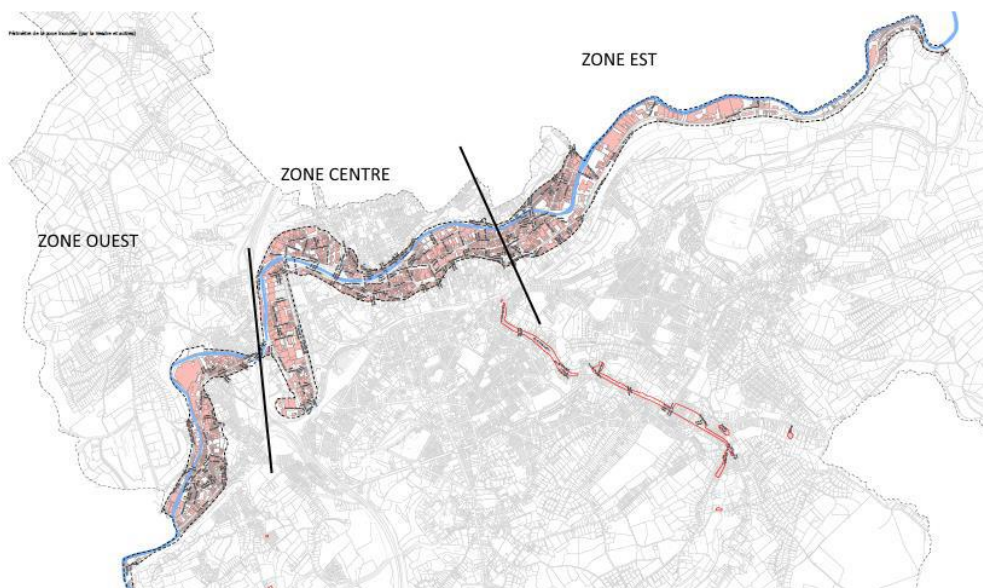
Lundi 13 mars 23 de 18h à 19h30

Espace Grand Ville Rue Grand Ville 37 à Ensival



ZONES CONCERNÉES

Les zones concernées correspondent à la zone inondée sur le territoire communal le 15 juillet 2021. Quelques immeubles seront aussi pris en considération le long du ruisseau de Mangombroux.



L'ÉVACUATION

La situation météorologique se dégrade progressivement, permettant d'anticiper une éventuelle évacuation. Les alertes IRM et la situation du réseau hydrologique seront suivies par la cellule d'experts au niveau de la région wallonne, les services de secours et communaux.

Sur base de certaines informations, reçues des services de Police ou des services techniques communaux, ou sur demande de la zone de secours, une phase communale peut être déclenchée par le/la Bourgmestre. Il est tout à fait possible qu'une phase provinciale soit déclenchée par le Gouverneur de la province de Liège afin de coordonner les actions des différentes communes.

En cas de phase communale, le/la Bourgmestre peut décider une mise à l'abri (évacuation verticale) de la population. Le/la Bourgmestre prendra un arrêté interdisant la circulation des personnes favorisant la mise à l'abri.

Les zones les plus dangereuses ont été ciblées et peuvent faire l'objet d'une évacuation prioritaire éventuellement complémentaire à la mise à l'abri.

TIMING

L'évacuation doit se dérouler en sécurité donc AVANT la montée des eaux.

Le timing de base est le suivant :

- H-12 : alerte d'une situation dangereuse par le CRCW
- H-11 : Déclenchement de la phase communale/provinciale - prise de décision et lancement de la procédure si nécessaire
- H-9 : début de l'évacuation
- H-3 : fin de l'évacuation (sauf si la situation se dégrade plus vite que prévu)
- H = Heure estimée de la montée des eaux sur le territoire communal

Le timing H-3 est contraignant mais doit être impérativement respecté pour conserver une marge de sécurité suffisante.

SECTORISATION

La zone concernée par une évacuation est divisée en 3 secteurs comme repris sur le plan ci-dessus :

- Le secteur OUEST (côté Ensival) : délimité par les limites communales et l'autoroute E42 ;
- Le secteur CENTRE : délimité par l'autoroute E42 et l'axe « rue de Heusy-Mont du Moulin-Rue Renier » ;
- Le secteur EST (côté Limbourg) : délimité par l'axe « rue de Heusy-Mont du Moulin-Rue Renier » et les limites communales.

Mise à l'abri des véhicules

Chaque secteur dispose d'une zone haute pour le stationnement à l'abri pour les véhicules.

CENTRES D'HÉBERGEMENT

Chaque secteur dispose d'un centre d'hébergement propre et chaque centre est prévu pour accueillir 200 lits. Il s'agit d'une action réflexe pouvant être étendue ou réduite si nécessaire.

CENTRE DE TRANSIT

Une zone de transit unique est définie pour l'ensemble des 3 secteurs. Cette zone permettra aux personnes évacuées d'attendre l'arrivée d'un proche qui les transporterait vers un hébergement de secours.

TRANSPORT

Chaque secteur dispose d'une boucle de circulation pour les bus TEC permettant aux habitants de rejoindre le centre d'hébergement, une zone de stationnement haute pour les véhicules, leur domicile en cas d'évacuation verticale et la zone de Transit.

FERMETURE DES VOIRIES

Afin de permettre une évacuation optimale, il convient de fermer et/ou contrôler l'accès à la zone concernée.

ALERTE

L'alerte à la population sera réalisée par les moyens suivants :

- Sirène (acquisition en cours) ;
- Passage dans les rues concernées par des véhicules de police munis de haut-parleur si cela est nécessaire ;
- Messages BE-ALERT ;
- Site Web de la Ville de Verviers et application Ville ;
- Page Facebook de la Ville de Verviers.

Les personnes relais préalablement identifiées seront contactées personnellement pour les informer de la situation.

MÉTHODOLOGIE D'ÉVACUATION

L'évacuation peut se faire suivant différentes possibilités.

MISE À L'ABRI (ÉVACUATION VERTICALE) POUR QUITTER LES REZ-DE-CHAUSSÉE DES HABITATIONS

- Mise à l'étage des objets de valeurs (documents administratifs, petit électroménager, matériel TV et PC, photos, objets divers à forte valeur sentimentale, bijoux...)

- Mise à l'étage du nécessaire vital (vêtements, couverture, matelas, eau, nourriture, nécessaire de toilette, nécessaire pour jeunes enfants, médicaments...);
- Déplacement des véhicules sur les hauteurs de la ville – retour possible vers le point de départ via les boucles de bus TEC ;
- Installation du ménage à l'étage de l'immeuble (ou d'un immeuble voisin) en attendant la fin de l'alerte.

DÉPART VERS UN AUTRE LOGEMENT PRIVÉ DE MANIÈRE AUTONOME EN VOITURE

- Rassemblement et chargement des objets de valeur (documents administratifs, petit électroménager, matériel TV et PC, photos, objets divers à forte valeur sentimentale, bijoux...);
- Rassemblement et chargement du nécessaire vital (vêtements, couverture, matelas, eau, nourriture, nécessaire de toilette, nécessaire pour jeunes enfants, médicaments...);
- Déplacement des véhicules (auto, moto,...) inutiles pour l'évacuation sur les hauteurs de la ville – retour possible vers le point de départ via les boucles de bus TEC ;
- Installation dans l'hébergement de secours le temps nécessaire au retour dans le logement principal.

DÉPART VERS UN AUTRE LOGEMENT PRIVÉ SANS MOYEN DE LOCOMOTION

- Rassemblement du minimum vital (documents administratifs, bijoux, nécessaire de toilette, nécessaire pour jeunes enfants, médicaments) ;
- Déplacement des éventuels véhicules inutiles pour l'évacuation vers les hauteurs de la ville – retour possible vers le point de départ via les boucles du TEC ;
- Trajet jusqu'à un arrêt de bus proche
- Transfert en bus jusqu'au centre de TRANSIT ;
- Attente de l'arrivée d'un proche pour récupération et transfert vers l'hébergement de secours.

DÉPART VERS UN CENTRE D'HÉBERGEMENT LOCAL

- Rassemblement du minimum vital (documents administratifs, bijoux, nécessaire de toilette, nécessaire pour jeunes enfants, médicaments) ;
- Déplacement des éventuels véhicules inutiles pour l'évacuation vers les hauteurs de la ville – retour possible vers le point de départ ou vers le centre d'hébergement via les boucles du TEC ;
- Trajet jusqu'à un arrêt de bus proche ;
- Transfert en bus jusqu'au centre d'hébergement.

POUR PLUS D'INFORMATIONS...

Ville de Verviers

Planification d'urgence
planu@verviers.be

Cellule Communication
087 326 064
communication@verviers.be